

**DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE SAUGNAC ET
CAMBRAN**

**Nombre de conseillers en
fonction :**

19

**Nombre de conseillers
présents :**

12

Nombre de votants :

16

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 26 AVRIL 2023 à 19 heures 00

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois d'avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de SAUGNAC ET CAMBRAN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BERGERAS Alain, Maire.

Membres présents : Mmes ABADIE Nathalie, BIDOUZE Karine, LAPORTE Corinne, ROCHETEAU Sylvia, et MM. BERGERAS Alain, CAMIADE Régis, CHATEAU Luc, CHICOYE Jean-Marie, LENTATI Daniel, MERIGUET Emmanuel, ROSSIT Franck, SCHWOB Paul.

Étaient excusés : Mmes BESTAVEN Marie-Laure, DUFAU Sidonie, FILATRIAU Amélie, MILLOT Patricia, WOIRGARD Karine, MM. DAMESTOY Michel, LESCOASTREYRES Thierry.

Procurations : Mme BESTAVEN à M. CAMIADE, Mme FILATRIAU à Mme ABADIE, Mme MILLOT à Mme BIDOUZE, M. DAMESTOY à M. BERGERAS

Date de convocation : 20 avril 2023

Ordre du jour

0. Désignation du secrétaire de séance
1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 04 avril 2023
2. Création poste adjoint technique à temps non complet
3. Questions diverses

0 - Désignation du secrétaire de séance :

Madame Karine BIDOUZE est nommée secrétaire de séance.

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 04 avril 2023 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 04 avril 2023.

2 – Création poste adjoint technique à temps non complet

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial, catégorie hiérarchique C en raison d'un accroissement temporaire d'activité dans le service de restauration scolaire pour la période du 28 avril 2023 au 07 juillet 2023,

L'assemblée délibérante,

VU l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L.332-23 1°,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- de créer un emploi non permanent à temps non complet à raison de 2h/semaine de d'adjoint technique territorial emploi de catégorie hiérarchique C pour la période du 28 avril 2023 au 07 juillet 2023 pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité dans le service : restauration scolaire.
- que l'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions de :
surveillance et accompagnement d'un enfant durant le temps du repas
- que l'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut 367 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'adjoint technique territorial, emploi de catégorie hiérarchique C,
- que le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de droit public conformément à **l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique**, pour une **durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois**,
- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- que Monsieur le Maire est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

3 - Questions diverses :

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 19 heures 20 minutes et ont signé au registre les membres présents.

Table des délibérations de la séance du 26 avril 2023

<u>NOM – Prénom</u>	<u>Signature</u> <u>(ou mention de l'empêchement)</u>
BERGERAS Alain, Maire	
ABADIE Nathalie	
BESTAVEN Marie-Laure	Excusée
BIDOUZE Karine	
DUGAU Sidonie	Excusée
FILATRIAU Amélie	Excusée
LAPORTE Corinne	
MILLOT Patricia	Excusée
ROCHETEAU Sylvia	
WOIRGARD Karine	Excusée
CAMIADE Régis	
CHATEAU Luc	
CHICOYE Jean-Marie	
DAMESTOY Michel	Excusé
LENTATI Daniel	
LESCASTREYRES Thierry	Excusé
MERIGUET Emmanuel	
ROSSIT Franck	
SCHWOB Paul	

